



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le seize février, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Christophe SCHALLER, Mme Christiane HASSENFORDER, MM. Bernard HORNY et Michel HAENNIG, Adjoint, Mmes Liliane GRUNEISEN, Monique HEITZLER, Catherine EMBERGER, Sylvie PLAIN et Fabienne GARCETTE, Conseillères Municipales, MM. Daniel ROTHENFLUG, Florian FOURQUEMIN et David BURNER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : M. Roland MARTIN, Maire, Mmes Marie-Odile FUGLER et Annick SCHERRER, Conseillères Municipales.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

M. Roland MARTIN, Maire, a donné procuration de vote à M. Michel HAENNIG, Adjoint.

Mme Marie-Odile FUGLER, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Sylvie PLAIN, Conseillère.

Mme Annick SCHERRER, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Catherine EMBERGER, Conseillère.

ORDRE DU JOUR

Point non public : Chasse : Agrément des candidatures en vue de l'adjudication du 23/02/2015

- 1/ Approbation des Procès-Verbaux des séances des 12/12/2014 et 22/12/2014
- 2/ DETR 2015 : Aménagement d'un chemin rural
- 3/ Divers

Monsieur le premier Adjoint ouvre la séance non publique à 20h00 et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part des procurations suivantes :

- M. Roland Martin à M. Michel Haennig
- Mme Marie-Odile Fugler à Mme Sylvie Plain
- Mme Annick Scherrer à Mme Catherine Emberger

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le premier Adjoint propose de désigner Mme Liliane Gruneisen en tant que secrétaire de séance, assistée de Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie, en tant que secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (dont trois procurations), la nomination de Mme Liliane Gruneisen, Conseillère Municipale, et Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie.

POINT NON PUBLIC : CHASSE : AGREMENT DES CANDIDATURES EN VUE DE L'ADJUDICATION DU 23/02/2015 :

M. le premier Adjoint rend compte de la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse qui a eu lieu le 12/02/2015 et qui a examiné la candidature réceptionnée.

Puis, il communique l'identité du candidat :

Lot N° 2 : M. Christophe Roth de Wuenheim

M. le premier Adjoint donne ensuite lecture des pièces qui composent le dossier de déclaration de candidature de M. Roth.

Après examen de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Municipal arrête, à l'unanimité, dont trois procurations (M. Martin, Mmes Fugler et Scherrer), séance tenante, le dossier du candidat ci-dessus, autorisé à participer à l'adjudication fixée au 23/02/2015.

Puis, l'assemblée enchaîne par l'examen des autres points de l'ordre du jour.

1° / POINT : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 12/12/2014 et 22/12/2014 :

Les Procès-Verbaux des séances des 12/12/2014 et 22/12/2014 sont approuvés à l'unanimité dont trois procurations (M. Martin, Mmes Fugler et Scherrer).

2° / POINT : DETR 2015 : AMENAGEMENT DE CHEMINS RURAUX :

Comme chaque année à pareille époque, la Préfecture du Haut-Rhin nous a adressé les catégories d'opérations subventionnables au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015, avec dépôt des dossiers pour le 13 mars 2015 au plus tard.

C'est ainsi qu'il est proposé au Conseil Municipal de présenter au titre de la DETR 2015 le dossier suivant :

- Travaux sur chemin rural entre le « Kaltackerweg » et le « Mackerschierweg » sur une longueur de 161 m et une largeur de 3 m, soit une surface de 483 m² avec mise en place de poutres et de béton 15 cm et mise en place d'un caniveau avec busage de 6 ml (diamètre 315) raccordé à l'existant.

Ces travaux sont motivés par le très mauvais état de ce chemin.

Un devis nous est parvenu, à savoir :

- SNC des Trois-Coteaux de Westhalten : 22.119,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont trois procurations (M. Martin, Mmes Fugler et Scherrer) :

- donne son accord pour le dépôt du dossier au titre de la DETR 2015,
- décide la réalisation des travaux pour un montant de 22.119,00 € HT,
- la dépense sera prévue au Budget Primitif 2015, article 2151.

3° / DIVERS :

- Bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte du 01/12/2014 au 03/02/2015 : 26 passages et/ou interventions sur le ban communal

La séance est close à 20h30.